

Le rôle des sociétés d'histoire et des Archives de l'Etat du Valais dans l'historiographie valaisanne

Hier, aujourd'hui, demain

par
Pierre
Reichenbach

Mon propos aujourd'hui n'est pas d'étudier l'historiographie valaisanne. Mon intention est simplement de montrer comment s'est organisée la recherche en Valais et comment les dépôts d'archives de l'Etat et des collectivités, publiques et privées, se sont constitués en soutiens logistiques de la recherche.

Deux Sociétés d'histoire donnent voix à chacune des deux langues du canton. Ce sont la Société d'histoire du Valais romand, dès

1915, et le Geschichtsforschender Verein Oberwallis, dès 1888. Je m'occuperai principalement de l'action de la Société francophone, mais je signalerai les points où l'action de la Société haut-valaisanne se distingue de la romande.

■ Exposé préparé pour le colloque international «Les Sociétés d'histoire dans les anciens Etats de la Maison de Savoie devant l'Europe de demain», tenu à Aoste (collège F. Chabod) les 23 et 24 avril 1993.

LA CONSERVATION
DES DOCUMENTS

Le rôle des Sociétés d'histoire

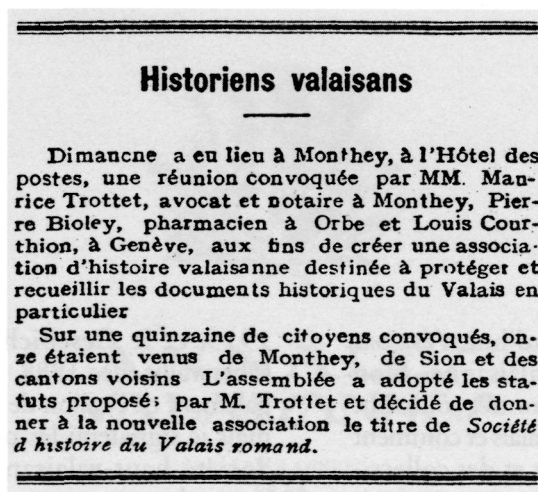
Les deux Sociétés d'histoire se donnent à l'origine comme but important de leur activité la recherche de documents et leur dépôt dans des locaux à trouver. La Société d'histoire du Valais romand, à l'article premier, alinéa 3, de ses statuts de 1915, veut chercher par tous les moyens en son pouvoir à sauver de l'oubli ou de la destruction les documents historiques intéressant le canton du Valais¹.

Le 27 septembre 1888 déjà, à l'article 3 de ses statuts provisoires, le Geschichtsforschender Verein Oberwallis s'était donné la même tâche: *Aufgabe des Vereines ist: Thatsachen der vaterländischen Geschichte aus öffentlichen und Privat-Archiven und anderweitigen Geschichtsquellen zu sammeln, zu begründen und darzustellen. Der Verein umfasst jede historische Forschung, soweit sie das Land Wallis und die Diözese Sitten betrifft, und zwar von den ältesten Zeiten auf die Gegenwart. Ferners ist Aufgabe des Vereines: die Erstellung historischer Sammlungen, umfassend das gesamte Material der Landesgeschichte*².

Les documents qui seront confiés aux sociétés d'histoire seront conservés à Monthey puis à Saint-Maurice pour le Bas-Valais, à Brigue pour le Haut-Valais. En réalité, ces dépôts auront toujours un caractère provisoire plus ou moins marqué. A Monthey, la commune accorde à la Société d'histoire dès 1920, mais sans jamais lui en donner l'usage exclusif, une des salles du château, dite aujourd'hui salle des gouverneurs, que la Société s'empresse de baptiser salle de la Société d'histoire et d'aménager avec l'appui financier de la CIBA. C'est

ce partage du local – inconvénient majeur quand il s'agit de surveiller des collections – qui amènera le comité, lorsque son président aura domicile à Saint-Maurice, à demander des salles dans le château de Saint-Maurice (dès 1934) et à s'y installer avec l'accord du propriétaire, l'Etat du Valais, en 1938³. Mais en séance du 1^{er} juillet 1945, le comité a été absorbé presque exclusivement par la question du château de Saint-Maurice, soit des locaux [trois pièces] abritant nos collections. [...] Ces pièces furent aménagées, en partie à nos frais, pour recevoir nos objets, et constituer une sorte de musée de la Société d'histoire, musée naturellement accessible au public. Voilà l'état de fait.

Actuellement, l'Etat du Valais, propriétaire du château, a besoin de ces salles pour y aménager des locaux pour la gendarmerie.



Echos de la création de la SHVR dans le Journal de Genève du 13 octobre 1915

¹ Arch. SHVR, aux Archives d'Etat du Valais (AEV), n° 9: premier cahier de protocoles des séances du comité et des assemblées générales de la SHVR.

² Josef GUNTER, «Hundert Jahre Geschichtsforschender Verein vom Oberwallis», dans *Blätter aus der Walliser Geschichte*, 1988, pp. 13-71; ici p. 23.

³ D'après Léon DUPONT LACHENAL, «La Société d'histoire du Valais romand de 1915 à 1965. Réflexions pour un cinquantenaire», dans *Annales valaisannes*, t. 14, 1966, pp. 11-43; ici pp. 32-35.

Et M. le président a officiellement été invité [...] à remettre les dits locaux à disposition du propriétaire.

De sorte qu'il y a lieu d'envisager dès maintenant une solution à cet épineux problème.

Nous sommes bien obligés de constater que ce musée de la Société d'histoire ne remplit pas proprement son but. Il n'est guère viable comme tel. Les collections n'attirent aucun visiteur. Elles sont du reste de valeur relative et devraient être accrues par des dons qui ne viennent pas. De sorte que tout pesé et considéré, il s'avère que cet embryon de musée sur lequel on fondait peut-être des espoirs qui ne se sont pas réalisés, devient une charge pour la Société, sans offrir un intérêt suffisant en contrepartie.

Après un long échange de vue, le comité s'arrête à l'idée de remettre nos collections et documents en dépôt à l'Etat du Valais. A

titre d'orientation, les quelques meubles que nous possédons et divers objets pourraient servir à garnir le musée d'Allèves de la Majorie. Certains objets de nulle valeur historique ou artistique pourraient être réalisés. Quant à la bibliothèque, archives et manuscrits, ils seraient versés aux archives et à la bibliothèque cantonales. Une convention serait passée à ce sujet avec l'Etat du Valais. Il est bien entendu qu'il ne s'agit pas d'aliéner purement et simplement les livres et documents. Ceux-ci seraient revêtus de notre sceau et resteraient notre propriété, bien qu'incorporés à la bibliothèque cantonale⁴. Par contrat du 12 mai 1946 passé à Martigny entre la SHVR représentée par MM. Léon Dupont Lachenal, président, et Ulysse Casanova, caissier, et la Bibliothèque et les Archives cantonales représentées par M. André Donnet, directeur, la Société confie ses collections à

⁴ Arch. SHVR, n° 9, cité à la note 1.

cet appel sera fait au nom des onze membres présents
sousignés. La séance est levée à 5h du soir

Monthey, le 10 octobre 1915

M. Trotter
président

Bouvier
Vice prés.

E. Delacoste

M. Chauvois

Ch. Loutch

M. Carron

A. Conzay

Alf. Delacoste

N. L. Liond
an do Libt.

Luis Caution

H. Bivler

l'Etat qui les répartit à Sion entre le Musée de la Majorie, la Bibliothèque et les Archives cantonales; en contrepartie, la Bibliothèque cantonale gère le stock des *Annales valaisannes* et assure les échanges avec les revues des Sociétés savantes correspondantes. Mais l'Etat ne fait pas là une bien grosse acquisition; on en trouve une liste sommaire dans *Vallesia*, tome II, 1947, page 5:

La Bibliothèque de la Société d'histoire du Valais romand, que nous avons rachetée, a enrichi nos fonds d'une centaine de brochures valaisannes, et d'une vingtaine de périodiques d'histoire suisse, grâce auxquels nous avons pu souvent compléter nos collections.

En page 7:

Archives de la Société d'histoire du Valais romand. Ces archives comprennent, sommairement, 293 parchemins (de 1426 à 1786), 19 volumes manuscrits, 13 actes privés sur papier concernant Evolène, et douze cartons contenant 2383 pièces diverses.

Enfin en pages 7-8, à la rubrique «Musées»: *Les collections historiques se sont enrichies du Musée de la Société d'histoire du Valais romand. Cette dernière Société ne pouvant plus s'occuper de son musée, établi dans deux salles du château de Saint-Maurice, demanda à l'Etat de recueillir ses collections. Les principales pièces sont: une table Renaissance; six chaises rustiques et un fauteuil Louis XIII; une table valaisanne de 1783; un lot d'armes dont 11 fusils XIX^e; un lot de ferronnerie: serrures, pentures, crémaillères, etc.; un lot de boissellerie: rabots, enseignes, coupes, etc.; ustensiles domestiques; un lot de gravures.*

Le rapport se termine par une prévision totalement obsolète aujourd'hui:

Lorsqu'il y aura possibilité de restaurer les bâtiments annexes de Valère, par exemple les salles au-dessus de la Caminata, on envisagera la reconstitution d'une salle de la SHVR, où les membres de la Société pourront continuer à faire des dépôts et des dons.

Toutefois certaines pièces prêtées à la Société d'histoire n'ont pas été remises à l'Etat, mais rendues à leurs propriétaires⁵.

Pour le Haut-Valais, les collections de la Société – dont on a redouté un moment qu'elles fassent concurrence au musée de Valère – sont conservées à Brigue, d'abord au collègue, puis, dès 1962, au château Stockalper, où elles voisinent péniblement avec une administration communale toujours à la recherche de nouveaux locaux. Ces collections sont constituées par quelque 1500 pièces de monnaie, par 5542 livres, revues et brochures dont 3790 relatifs à l'histoire valaisanne et 1752, à la Suisse, par 592 journaux ou revues et par un grand nombre de documents dont 391 sont des registres⁶. Ainsi, contrairement à la Société d'histoire du Valais romand qui incorpore ses biens dans ceux de l'Etat, le Geschichtsforschender Verein Oberwallis conserve en propre ses biens à Brigue et continue d'accroître ses fonds. Cette différence d'attitude tient sans doute au fait que le Haut-Valais a connu un plus grand succès que le Bas-Valais dans sa récolte de documents et de témoins du passé, qu'il préfère Brigue à Sion, devenue trop francophone; mais elle tient surtout à la place importante que M. André Donnet, directeur des Archives, de la Bibliothèque et des Musées cantonaux, a prise dans la Société bas-valaisanne, dont il est alors membre du comité, et qu'il ne tient absolument pas dans celle du Haut-Valais. Pour M. Donnet, l'expérience bas-valaisanne prouve à l'évidence que les Sociétés d'histoire ne peuvent remplir la fonction d'archives, de musée et de bibliothèque et qu'elles doivent y renoncer au profit de l'Etat enfin apte à tenir ce rôle: la Société bas-valaisanne, mise à la porte du château de Saint-Maurice, sera heureuse d'accéder au vœu de M. Donnet; la Société haut-valaisanne ne trouvera aucune raison à se déposer au profit de l'Etat et de Sion.

Toujours dans ce domaine de la conservation des documents, les Sociétés font également pression sur le Conseil d'Etat (Gouvernement

⁵ *Ibidem*, «M. de Loys-de Bon abandonne ses dépôts comme dons, sauf deux portraits. M. H. Monnay a retiré son dépôt de deux portraits. M. Clovis Pignat a retiré également 3 formes et redemande un petit tapis brodé aux initiales des Pignat pour le musée de Vouvry. M. le Rév. Curé de Massongex: la SHVR lui a donné deux statues remises par son prédécesseur, M. Clivaz. La ville de Saint-Maurice désire retirer son dépôt, consistant en la bibliothèque de J.-B. Amstoad, préfet du collège de Saint-Maurice. MM. Borgeaud et Torrent, au nom du Vieux-Monthey, redemandent les collections de C. Delherse.»
M. le Dr Al. Morand, à Hermance, ne retire rien, de même apparemment que M. Curiger et M. Amacker.

⁶ D'après le président de la Société, Dionys Imesch, en 1948. Tiré de Josef GUNTERN, art. cité à la note 2, p. 51. Dans ce même article, on trouvera plus de détails sur la bibliothèque, les archives et le musée du Geschichtsforschender Verein Oberwallis, pp. 50-54.

cantonal) pour qu'il institue des mesures légales de sauvegarde des archives communales et qu'il en organise le contrôle. On trouve, par exemple, dans le cahier des protocoles des séances du comité de la Société d'histoire du Valais romand, entre les comptes rendus des séances du 6 juin 1920 et du 4 juillet 1920, le texte de la «motion Trottet et consorts relative à la sauvegarde des archives»:

Le Conseil d'Etat est invité à présenter à la prochaine session du Grand Conseil un projet de loi sur l'organisation des archives cantonales et communales tendant

1° à assurer la conservation de toutes les pièces ou documents pouvant intéresser l'histoire du pays et qu'on pourrait distinguer en documents antérieurs et en documents postérieurs à 1870,

2° à organiser les archives communales et à ordonner à bref délai, avec l'aide de subsides cantonaux, la classification de ces archives selon un type unique d'inventaire,

3° à exiger des communes qui n'assureraient pas dans un délai raisonnable la classification ou la sauvegarde de leurs archives, le transfert de celles-ci dans les locaux des archives du chef-lieu des districts, où elles demeureraient propriété des déposants,

4° à étendre si possible ces mesures aux archives paroissiales, pour ce qui concerne les pièces de l'état civil, après entente avec les autorités ecclésiastiques.
(signé) M[aurice] Trottet, [Jules] Couchepin, C[amille] Desfayes, E[tienne] Dallèves, [Joseph] Escher, A[dolphe] Morand, [Joseph] Kuntschen, Denys Morand, F[rancis] Burgenner, Pouget C[amille], Marc Morand. Cette motion, qui correspond à un mandat confié par le comité à M. Trottet et aux députés, membres de la Société, le 4 janvier 1920, est lue devant le Grand Conseil en séance du 19 mai 1920.

*Elle reste déposée pendant le temps réglementaire et sera discutée à la prochaine session*⁸.

Motion Trottet et consorts relative à la sauvegarde des archives. (voir séance du comité du 4 janvier 1920)

de l'avis d'Etat est invité à présenter à la prochaine session du Grand Conseil un projet de loi sur l'organisation des archives cantonales et communales tendant :

1° à assurer la conservation de toutes pièces ou documents pouvant intéresser l'histoire du pays et qu'on pourrait distinguer en documents antérieurs et en documents postérieurs à 1870.

2° à organiser les archives communales et à ordonner à bref délai, avec l'aide de subsides cantonaux, la classification de ces archives selon un type unique d'inventaire.

3° à exiger des communes qui n'assureraient pas dans un délai raisonnable la classification ou la sauvegarde de leurs archives, le transfert de celles-ci dans les locaux des archives du chef-lieu des districts, où elles demeureraient propriété des déposants.

4° à étendre si possible ces mesures aux archives paroissiales, pour ce qui concerne les pièces de l'état civil, après entente avec les autorités ecclésiastiques.

(signé) M^r Trottet, Couchepin, C. Desfayes, E. Dallèves, Escher, A. Morand, J. Kuntschen, Denys Morand, F. Burgenner, Pouget, Marc Morand.

Motion Trottet et consorts (1^{er} cahier de protocoles de la SHVR)

On peut penser qu'elle aboutit à l'«arrêté du 17 juin 1922 concernant la réorganisation des archives communales et bourgeoises»⁹. Cet arrêté,

considérant qu'il importe que les documents publics existant dans les archives communales soient convenablement classés, conservés et mis à la disposition des intéressés pour être consultés dans l'intérêt public,

place les archives des communes et des bourgesses sous la surveillance du Département de l'instruction publique agissant par l'archiviste cantonal; oblige les archivistes communaux, en principe les secrétaires de commune, à

⁷ Arch. SHVR, n° 9, cité à la note 1, 4 janvier 1920.

⁸ Bulletin des séances du Grand Conseil, 1920, séance du 19 mai, p. 122.

⁹ Recueil des lois, 1922, pp. 367-368.



Parchemins du XV^e siècle (photo J.-M. Biner)

distinguer deux grands fonds, l'un comprenant les archives antérieures à 1815, l'autre celles postérieures à cette date, à les classer, etc. L'arrêté permet de déposer les archives communales ou bourgeoises aux archives de l'Etat, mais pour 20 ans au moins et, dans ce cas, demande aux archives de l'Etat d'en établir les inventaires. Mais il est piquant de relever que la motion, en proposant au pire des cas le dépôt des archives communales dans celles du chef-lieu de district, témoigne d'une volonté régionaliste évidente et fait fi du plus élémentaire souci d'efficacité. Je ne puis m'empêcher de voir là, de la part des sociétés d'histoire, une attitude pour le moins réservée à l'égard de l'Etat cantonal. Il n'est pas surprenant que l'arrêté gouvernemental ne suive pas la motion sur ce point et qu'il propose le dépôt de telles archives dans les archives du canton.

Il faut donc tenir les sociétés d'histoire, à l'origine au moins et dans ce domaine particulier de la conservation des documents, plus comme des lobbies, des instruments de pression sur le pouvoir que comme de véritables dépositaires des témoins du passé valaisan.

Le rôle des Archives

Les Archives se sont surtout efforcées de conserver des écrits qui fixent le droit à un moment donné ou qui le modifient pour une certaine durée. Les collectivités comme les particuliers, mais en général avec plus de succès qu'eux, ont essayé d'assurer une longue conservation à ces documents. Hélas, les déménagements, les incendies, les inondations, les guerres autant que les variations des usages, les successions ou les changements de régime politique contribuent à les détruire ou à les disperser.

M. l'abbé Leo Meyer

Au début de ce siècle, les Archives d'Etat sont particulièrement pauvres – tout tenait dans une armoire! – quand, en 1905, *le Conseil d'Etat appela à Sion l'abbé Meyer et lui confia la direction des Archives et de la Bibliothèque cantonales. Il est difficile d'exposer en peu de mots et sans entrer dans des détails techniques le travail accompli par M. Meyer durant ses 35 ans d'activité; il convient pourtant de mettre en évidence qu'il a pour ainsi dire créé de toutes pièces les Archives cantonales; il a récupéré les documents en désordre et jusqu'alors disséminés, analysé ou fait analyser les pièces qu'il a ensuite classées; il les a aussi enrichies de précieuses collections...*¹⁰

C'est ce travail que poursuivront ses successeurs, MM. André Donnet, Grégoire Ghika et Bernard Truffer, mais avec des nuances personnelles qui méritent attention.

¹⁰ André DONNET, «Monsieur l'abbé Léo Meyer», dans *Annales valaisannes*, 2, t. 4, 1940-42, pp. 449-450.

M. André Donnet

M. André Donnet prit ses fonctions en 1941. *Nommé archiviste et bibliothécaire cantonal, dit-il, je me suis trouvé, en réalité et sans cahier des charges précis, placé à la tête de cinq services ou offices, à vrai dire embryonnaires, à savoir les Archives, la Bibliothèque, le Musée de Valère, le service archéologique, les monuments historiques, enfin, le secrétariat du Conseil de l'Instruction publique*¹¹.

Cette situation, quelque lourde qu'elle fût, ne lui déplaisait pas; au contraire, elle lui permettait, grâce à sa ténacité et à son entêtement, mais aussi grâce à une amélioration de la situation financière du canton, de mettre en pratique ses idées et de tenter de doter le canton d'un instrument de recherche historique remarquable. Lorsqu'enfin, en automne 1957, il put quitter les modestes locaux du collège pour ceux beaucoup plus vastes, mais très tôt insuffisants, de l'ancienne Banque cantonale à la rue des Vergers, on commença d'entrevoir le dessein de M. Donnet: rendre possible, dans de bonnes conditions, la mise en œuvre des fonds conservés et rassemblés. Il s'est ainsi chargé de trois tâches essentielles:

1° Continuer d'accroître les dépôts en rassemblant à Sion les fonds encore dispersés dans les familles ou dans les collectivités, afin de mettre à disposition des chercheurs la plus grande masse de matériel possible.

2° Classer les documents déposés en établissant des inventaires avec d'excellents registres, afin de conduire aisément les chercheurs vers les pièces et documents dont ils ont besoin pour une étude déterminée. Ce travail est lent, il arrivera fréquemment que des chercheurs veuillent aborder des fonds encore dépourvus de registres, voire même d'inventaires un peu détaillés; on les sollicitera alors – collaborateurs bénévoles¹² – de faire eux-mêmes ce travail pour le matériel dont ils veulent se servir.

3° Equiper les salles de travail des outils indispensables à la recherche: bibliothèque spécialisée, ouvrages généraux et dictionnaires particuliers, en complément de ce qu'offre alors la Bibliothèque cantonale (c'est longtemps un service uni aux archives par une même direction); mais aussi chaises confortables, vastes tables, taille-crayon et, aux murs, galerie de portraits d'historiens valaisans.

■
¹¹ *Fondation Divisionnaire F. K. Rünzi. Prix 1986 et lauréats depuis 1972, Sion, 1986, 27 p., ici p. 16.*

¹² Le professeur Alain Dubois pour ses recherches sur le commerce du sel en Valais, le chanoine Henri Michelet pour ses études sur les de Rivaz et quelques autres qui n'ont pas oublié cette pénible, mais utile introduction à leurs travaux.



■
Sceau d'Edouard de Savoie (1327)
(Archives de l'Abbaye de Saint-Maurice, photo J.-M. Biner)



■
Sceau du Chapitre
(AEV, photo J.-M. Biner)

Fait rare encore: M. Donnet était si préoccupé d'assurer la continuité du rôle des archives et de la bibliothèque cantonales qu'il quitta ses fonctions de directeur en 1968, bien avant l'âge de la retraite, au profit des deux adjoints dont il avait su s'entourer rapidement, M. Ghika aux Archives et M. Gattlen à la Bibliothèque. Cela lui permit, grâce au Fonds national de la recherche scientifique, de consacrer les dernières années de son activité professionnelle – et cela dépassa l'âge de la retraite – à la recherche et à la publication.

M. Grégoire Ghika

Juriste de formation, historien par goût, M. Grégoire Ghika, entré aux Archives cantonales en 1947,

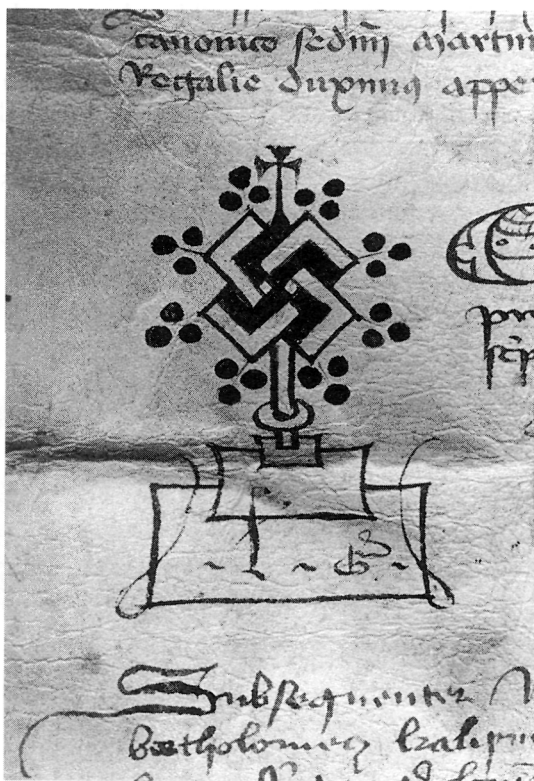
s'attelle sans délai à poursuivre l'œuvre de Leo Meyer [...]: il s'attache d'abord à obtenir le dépôt d'archives de communes, procédant de proche en proche, obtenant l'accord d'une



Recès de la Diète valaisanne (photo J.-M. Biner)

*nouvelle commune en montrant à ses responsables l'inventaire qu'il vient de dresser à l'intention de sa voisine; il agit de la même manière avec les propriétaires de fonds de familles et les détenteurs de fonds appartenant à des collectivités*¹³.

Quand il devient le directeur des Archives cantonales en 1968, il poursuit naturellement cette activité et la développe: inventaires, fichiers, microfilms deviennent de précieux instruments de travail, touchant de plus en plus de fonds, et consultés de plus en plus fréquemment (367 consultations de documents en 1948, 3200 en 1977). Il publie aussi, réalisant entre autres une percée décisive dans le domaine de la contestation du pouvoir



Signet de notaire (photo J.-M. Biner)

¹³ André DONNET, «Eloge de Monsieur Grégoire Ghika, docteur en droit, archiviste cantonal, lauréat du Prix 1978», dans *Prix de la Ville de Sion*, Sion, 1978, pp. 9-13.

épiscopal par les «patriotes» haut-valaisans; mais il le fait hélas! trop rarement. Il laisse à M. Donnet le soin d'assurer la direction de travaux d'étudiants et de chercheurs. Quand il se retire à fin 1983, il poursuit l'établissement des inventaires de quelques fonds d'archives (Société d'histoire du Valais romand, Prévôté du Grand-Saint-Bernard, etc.).

M. Bernard Truffer

Médiéviste de formation, M. Bernard Truffer commence une carrière d'archiviste en consacrant son temps pour moitié, dès 1965, à l'édition scientifique des tomes 3 à 6 (1529-1585) des *Walliser Landrats-Abschiede seit dem Jahre 1500*, pour moitié, dès 1969, à la mise en œuvre des fonds anciens des Archives d'Etat (Moyen Age et Ancien Régime). Il partage avec M. Ghika le travail d'inventaires avec une attention particulière au domaine haut-valaisan. Sa nomination en 1984 à la tête des Archives a renforcé la présence de chercheurs germanophones, jusqu'alors trop peu nombreux. Les thèmes de recherches couvrent aujourd'hui des domaines plus diversifiés et sont inspirés par des professeurs aux intérêts variés et de moins en moins événementiels. La conséquence en est qu'il faut mettre à disposition des utilisateurs un matériel documentaire toujours plus abondant et toujours plus varié alors qu'il devient de plus en plus difficile de suivre et de soutenir les efforts des chercheurs.

LA RECHERCHE HISTORIQUE

Le rôle des sociétés d'histoire

La recherche historique est évidemment le but principal des sociétés d'histoire. Si je n'ai pas commencé par là mon exposé, c'est pour bien montrer qu'il y avait urgence pour nos sociétés, en leur début, de sauvegarder, de

rassembler et de conserver les documents anciens qui, par l'incurie de quelques générations, se trouvaient jetés presque en vrac dans des greniers ou dans des caves quand ils n'étaient pas dispersés ou détruits. Mais les statuts des deux sociétés d'histoire mettent, dès l'origine, la recherche au premier plan.

*La Société d'histoire du Valais romand a pour but l'étude des sciences historiques dans toutes leurs branches. Elle s'occupe plus spécialement de l'histoire et de l'archéologie du canton du Valais*¹⁴.

*Zweck des Vereines ist: Geschichtsforschung über den Kanton Wallis und das Bisthum Sitten*¹⁵.



Messieurs les membres de la

Société d'histoire du Valais Romand

sont priés d'assister à l'Assemblée générale qui se tiendra à Sion, le dimanche 6 juin 1920, avec l'ordre du jour suivant :

Arrivée des trains : du Haut-Valais à 8 h. 20 ;
du Bas-Valais, à 8 h. 45.

9 h. m. 11 h. 1/4. Séance (salle du Grand Conseil).

11 h. 1/2. Messe à la Cathédrale.

12 h. 1/2. Râclette valaisanne (s'inscrire au début de la séance).

2 h. 1/2. Visite de Valère sous la conduite de M. Joseph Morand.

4 h. Visite de la salle Supersaxo (maison de M. Henri de Lavallaz). Divers.

6 h. 1/2. Départ des trains pour le Bas-Valais.

Les travaux et les communications peuvent être annoncés au Comité jusqu'au 3 juin.

Le Comité.

Programme de la 4^e assemblée générale, à Sion, le 6 juin 1920
(1^{er} cahier de protocoles de la SHVR)

■
¹⁴ Arch. SHVR, n° 9, premier cahier des protocoles..., Statuts, art. premier, alinéas 1 et 2.

¹⁵ Josef GUNTERN, art. cité à la note 2, p. 22: Statuts provisoires du Geschichtsforschender Verein Oberwallis, 27 septembre 1888.

Il est significatif qu'à ses débuts la SHVR ait proposé des thèmes de recherche (1916) et, même, des modèles à suivre pour réaliser des monographies communales (1919); mais plus encore qu'elle ait cherché à s'impliquer dans quelques grandes œuvres comme le manuel scolaire d'histoire du canton du Valais (1916), le *Dictionnaire historique et biographique de la Suisse* (1920)¹⁶, l'*Armorial valaisan* (1946). Cependant, il faut constater que cela n'a réussi que dans les cas où des auteurs se sont investis dans ces travaux et qu'ils les ont réalisés à titre

personnel. Les sociétés peuvent bien lancer idées et projets, leur réalisation leur échappe toujours au profit des hommes qui ont engagé leurs forces et leur talent dans l'entreprise. En fait, ce n'est qu'au titre d'éditrices que les sociétés d'histoire ont pris une part efficace à la recherche historique.

D'ailleurs, les sociétés d'histoire ne sont pas des instituts de recherches spécialisés dans l'étude du passé valaisan ou d'un domaine particulier de ce passé. Elles ne sont pas non plus des collèges de spécialistes réunis pour

■
¹⁶ Arch. SHVR, n° 9, aux dates indiquées entre parenthèses.



Assemblée générale de la Société d'histoire du Valais romand à Sion, le dimanche 6 juin 1920
Groupe de participants, pris sur l'esplanade de Valère
(*La Patrie Suisse*, 7 juillet 1920, p. 165)

la réalisation d'une œuvre bien définie et s'entourant de sociétés d'amis à qui l'on demande de financer l'opération. Elles ne sont pas, enfin, des associations de sauvegarde du patrimoine en général ou de tel ou tel témoin du passé. Elles ne constituent même plus des groupes de pression: la totale liberté de leurs membres, l'ouverture à tous les courants et à toutes les disciplines de l'histoire ne permettent plus la formation d'une politique définie que les comités pourraient demander aux membres de défendre¹⁷.

Elles ont en quelque sorte aujourd'hui le double rôle de stimuler la recherche historique et de la vulgariser auprès de membres aussi nombreux que possible. Elles tentent de rendre utile et complémentaire la cohabitation entre chercheurs professionnels et chercheurs amateurs. Elles développent ainsi une recherche qui, si elle n'est pas toujours de pointe, a l'avantage d'être près des intérêts du public valaisan.

Le rôle des Archives

Leur rôle est capital, quoique accessoire. Il n'est plus concevable d'imaginer des services d'archives qui ne seraient que des conservatoires de la mémoire des hommes et des Etats au seul usage juridique des administrations publiques. Il faut qu'ils soient ouverts à la recherche historique et organisés en conséquence: ce qu'avait admirablement compris M. André Donnet, quand il s'imposa une tâche qui n'était pas inscrite dans son cahier des charges, à savoir: inciter les chercheurs à venir utiliser le magnifique appareil mis à leur disposition. Sont-ils lents à venir ou sont-ils trop rares, M. Donnet se chargera de ranimer le zèle d'amis et de connaissances, mais plus souvent encore de recruter des étudiants en mal de mémoires ou de thèses, en leur proposant des sujets d'étude dont il avait déjà réuni les pièces essentielles en dossiers de travail particulièrement adaptés au temps disponible et aux moyens réduits

La Société d'histoire du Valais Romand

Quoique née en pleine guerre, la Société d'histoire du Valais Romand a rapidement progressé et compte aujourd'hui environ 200 membres.

Le dimanche 6 juin elle a tenu son assemblée générale d'été à Sion, dans la salle du Grand Conseil, sous la présidence de M. Jules Bertrand, pharmacien à Chexbres. La partie administrative et délibérante a été intercalée de quelques lectures historiques et communications de M. Henri de Preux ingénieur sur Isaac de Rivaz, qui inventa l'automobile en 1805 à Vevey; de M. Pierre Bioley, pharmacien à Orbe, sur le régiment espagnol de Courten et de Preux; de M. Louis Courthion, journaliste à Genève, sur le voyage du prêtre italien Locatelli à Sion en 1665; de M. Bertrand sur un Sédunois du nom de Dorsay qui, dès la fin du XVI^{me} siècle avait fait des inventions de procédés explosifs dont les Allemands actuels n'auraient pas l'initiative. Il s'agit tout bonnement des gaz asphyxiants.

Cette séance fut suivie d'un service à la Cathédrale, à l'issue duquel les « historiens » gravirent la colline de Valère pour y déguster une « raclette » servie en plein air par d'authentiques Saviésannes amenées en auto de leurs villages pour cet office. Après ce repas en plein air, organisé par M. Paul de Rivaz, ancien élève de notre Université, sous la conduite de M. Joseph Morand, archéologue cantonal, les participants visitèrent l'église avec le Musée de Valère et, après leur retour en ville, la maison de Georges Supersaxo, le fameux agitateur valaisan, aimablement ouverte par M. Henri de Lavallaz, propriétaire actuel.

Un vin d'honneur offert par la commune de Sion, dans les caves municipales, termina cette réunion, parfaitement réussie à tous égards.

□ □ □

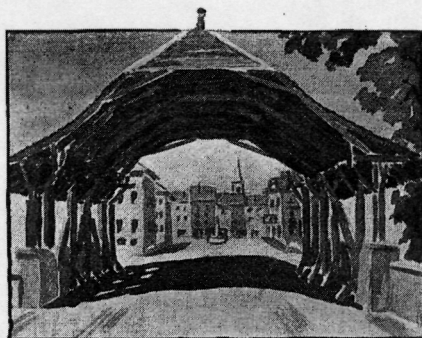
■
¹⁷ Adapté de "Propos d'anniversaire", dans *Annales valaisannes*, 1991, pp. 173-174.

des étudiants. Il lui fallut pour cela la complicité active de professeurs: il ne manqua jamais une occasion de suggérer des travaux valaisans à des maîtres pas toujours au courant – au début surtout – des possibilités des archives valaisannes. Dans l'article que j'ai consacré à M. Donnet lors de son décès¹⁸, j'ai omis de souligner, parce que je n'en avais pas encore saisi la portée, les nombreuses relations et, surtout, les amitiés sincères qu'il eut et qu'il cultiva dans le milieu universitaire; elles sont au point de départ de la réputation des archives de Sion et de leur publication

Vallesia, mais aussi d'un grand nombre de travaux d'étudiants. Prêchant d'exemple, M. Donnet se montra chercheur acharné, d'une production étonnamment régulière et abondante.

Ses successeurs ont et auront sûrement à cœur de poursuivre son action. Il est vrai que des difficultés nouvelles apparaissent avec la multiplication des centres d'intérêt de la recherche. Mais la direction et le personnel des Archives sont aptes à y faire face.

■ «Monsieur André Donnet (1913-1989). Historien», dans *Annales valaisannes*, 1989, pp. 3-6.



MESSIEURS LES MEMBRES de la

Société d'Histoire du Valais Romand

sont priés d'assister à l'assemblée générale qui se tiendra à Monthey, le dimanche 24 octobre 1920, avec l'ordre du jour suivant :

- Arrivée du train A. O. M. à 2 h. 25 (14.25).
- Arrivée du train du Haut-Valais à St-Maurice à 2 h. 05 (14.05).
- Départ par camion pour Monthey à 2 h. 15. (Prix de la course : 1 fr. 50.)
- 2 h. ³/₄. Séance (grande salle du Château).
- 5 h. ¹/₂. Visite du Château.
- 6 h. ¹/₂. Banquet à l'Hôtel du Cerf (4 francs).
- 8 h. 12 (20.12). Départ direction St-Maurice.
- 8 h. 30 (20.30). Départ direction Aigle.

Les travaux et communications peuvent être annoncés au Comité jusqu'au 20 octobre.

Le Comité.

Convocation à la 5^e assemblée générale
(1^{er} cahier de protocoles de la SHVR)

LA PUBLICATION DES RECHERCHES HISTORIQUES

Le rôle des Sociétés d'histoire

A long terme, les publications représentent certainement l'activité principale des sociétés d'histoire; c'est par elles que les sociétés maintiennent un lien avec tous leurs membres et qu'elles mettent au service des chercheurs un ensemble d'études variées. Les historiens qui peuvent faire des travaux sont peu nombreux; les revues des sociétés d'histoire n'ont donc pas un grand choix d'articles possibles. C'est pour cette raison que les revues valaisannes ne publient guère de numéros thématiques; c'est encore pour cette raison que les sommaires des numéros reflètent peu les orientations historiographiques des comités, mais beaucoup les engouements, passagers ou non, des chercheurs.

Le Geschichtsforschender Verein Oberwallis publie depuis 1888 les *Blätter aus der Walliser Geschichte*; dotés en 1988 d'une liste sommaire des articles parus depuis le début («Inhaltsverzeichnis der Blätter aus der Walliser Geschichte 1888-1988»); quant à elle, la Société d'histoire du Valais romand publie depuis 1916 les *Annales valaisannes* pourvues en 1991 d'un «Répertoire 1916-1989». L'une et l'autre revue ont évolué vers une parution annuelle qui, si elle distend les liens avec le

lecteur, permet d'accepter des articles d'une certaine ampleur et, surtout, permet à des rédactions bénévoles de travailler avec moins de contraintes de temps et de nombre de pages.

Mais les comités sont rarement de bons entrepreneurs. L'esprit de décision n'est pas leur fort. Les sociétés d'histoire n'ont pas pu dépasser le stade de l'édition de revues. Les travaux importants, édités en ouvrages, leur ont échappé et ont été pris en charge, soit par leurs auteurs, soit par quelques éditeurs audacieux et dynamiques.

Le rôle des Archives

M. André Donnet a orienté son activité de responsable des archives, des musées, de l'archéologie et de la conservation des bâtiments vers des travaux de recherches. Les premiers résultats, en archéologie préhistorique et en archéologie médiévale, ne se font pas attendre grâce au professeur Marc-R. Sauter et à Louis Blondel, architecte et archéologue cantonal de Genève. Pour les publier – car il n'est de travail achevé que publié –, M. Donnet crée, dès 1946, une revue, *Vallesia*, organe des archives, de la bibliothèque et des musées du canton. Il se sert également des *Annales valaisannes*, surtout quand il en fut rédacteur, mais plutôt pour des études historiques. Les travaux se multipliant, et prenant parfois les dimensions d'ouvrages importants, il crée, à titre privé, avec l'appui financier de quelques amis, la collection *Bibliotheca vallesiana* (20 volumes – dont un en deux tomes – de 1962 à 1985). Quoique financièrement indépendante, cette collection peut et doit figurer au palmarès des Archives: elle est entièrement au service de quelques grands travaux effectués aux Archives mêmes, elle est aussi très liée à *Vallesia* qui en publie souvent les matériaux de base, elle est enfin un instrument de la politique de recherche instaurée aux Archives par M. Donnet.

M. Bernard Truffer s'occupera, dès son entrée en fonctions, de garantir la viabilité de

Vallesia et, pour combler le vide laissé par l'arrêt définitif de la collection *Bibliotheca vallesiana*, de créer en 1988 une nouvelle collection ouverte à des travaux de chercheurs germanophones aussi bien que francophones, les *Cahiers de Vallesia – Beihefte zu Vallesia*, collection que Pierre Dubuis inaugure magnifiquement avec *Une économie alpine à la fin du Moyen Age. Orsières, l'Entremont et les régions voisines 1250-1500*.



Société d'histoire du Valais romand (JOURNÉE MARIO ***)

M

Vous êtes prié d'assister à l'Assemblée générale de la S. H. V. R. qui se tiendra à Vérossaz, le samedi 23 octobre 1924, avec l'ordre du jour suivant :

Arrivée à St-Maurice :

de Lausanne à 10 h. 10; 10 h. 49; 12 h. 47 et 13 h. 51.
de Sion à 10 h.; 14 h. 33.
de Monthey à 10 h. 03.

(La messe paroissiale de St-Maurice est à 10 h.)

Départ de St-Maurice-gare pour Vérossaz : à 11 h.; 13 h. et 14 h. 35. Transport par Autocar, fermé en cas de mauvais temps. Prix du trajet simple course 2 fr.; double course 3 fr. Le nombre des places étant limité à 17, les personnes qui désirent utiliser l'autocar sont priées de s'inscrire jusqu'au 18 courant, auprès de M. le Dr de Cocatrix, préfet, en indiquant l'heure désirée.

(La course se fait, à pied, en 1 heure.)

12 h. à Vérossaz, pique-nique ou dîner à l'hôtel. Pour le dîner (4 fr. 50) s'inscrire jusqu'au 18 ct., auprès de M. le Dr de Cocatrix.

1 h. 3/4 (13 h. 3/4) **Séance du Comité.**

1 h. 3/4 (13 h. 3/4) **Assemblée générale :** Rapport présidentiel. Comptes. Réélection du Comité. Travaux et communications.

3 h. 1/4 (15 h. 1/4) **Inauguration du monument Mario ***.**

Remise du monument et prise de possession par les autorités de Vérossaz.

Productions par les Chorales de Vérossaz et de Massongex et un groupe de Valaisannes.
Causerie littéraire sur Mario ***.

5 h. 1/2 (17 h. 1/2) Réception par les autorités de Vérossaz.

Au retour à St-Maurice, vers 7 h., vin d'honneur offert par les autorités (ville, bourgeoisie et district) de St-Maurice.

Comptant sur votre présence à cette réunion qui sera doublée d'une juste manifestation de sympathie pour les talents et la personnalité de Mario ***, nous vous présentons, M

LE COMITÉ.

Programme de la journée Mario ***

(1^{er} cahier de protocoles de la SHVR)

Les autres éditeurs

L'accroissement des études en histoire ou dans des domaines liés à l'histoire, de nouvelles orientations de la recherche, une volonté de vulgarisation aboutissent à une prolifération de collections, dont certaines éphémères. Quelques-unes sont très proches des Archives, de la Bibliothèque ou des Musées, au moins par la nature des travaux publiés; d'autres n'ont aucun lien avec ces institutions. Je cite, entre

autres, la collection *Le passé retrouvé* de Michel Salamin; les publications du Groupe valaisan de sciences humaines; les *Cahiers d'ethnologie valaisanne*, publiés par les Musées cantonaux; les publications relatives aux Walser; les collections *Mémoire vivante* et *Cahiers d'histoire locale* de Monographic, etc. Et je renonce à faire mention de tous les volumes édités hors collection.

Demain

LE RÔLE DES SOCIÉTÉS D'HISTOIRE

A des degrés divers, les sociétés «officielles» ont déjà perdu leur quasi-monopole sur l'histoire valaisanne. Celui-ci n'est qu'entamé aujourd'hui, mais le sera de plus en plus demain, par des groupes spécialisés dans telle ou telle discipline (préhistoire, généalogie, ethnologie, civilisation alpine, numismatique, histoire contemporaine, histoire locale, etc.) ou par des groupes d'action en faveur de la sauvegarde de ceci ou de cela (patrimoine, édifices, vieilles villes, etc.). Cette dispersion des buts et des forces, dommageable à certains égards, mais inévitablement à la mode, pourrait déboucher, à plus ou moins long terme, sur une volonté de regroupement par souci d'efficacité, mais ce seront probablement de nouvelles structures qui seront mises en place et non pas les actuelles sociétés «officielles» qui seront réactivées.

Aux sociétés «officielles» incombent désormais de se faire une place, et si possible de choix, dans le concert un peu cacophonique des nombreux groupes de tout acabit. J'imagine que ce renouveau pourrait venir 1° d'une affirmation forte de leur rôle généraliste en assumant des travaux de synthèse et de



Carte postale éditée pour l'inauguration du monument de Mario*** à Vérossaz en 1921. Recto: 4 jeunes filles en costumes régionaux jettent des pétales de fleurs dans un pâturage alpestre. En médaillon, portrait de Mario***
(Archives SHVR)

vulgarisation; 2° d'une prise en charge des chercheurs par les sociétés d'histoire en leur offrant, plus qu'aujourd'hui, un lieu de rencontre où débattre questions et problèmes liés à la recherche; en les introduisant dans des collectifs de recherche animés par les sociétés (enquête historique, approche pluridisciplinaire et comparative de certains sujets). Il pourrait aussi venir 3° de contacts plus étroits entre sociétés régionales d'une zone à définir, par exemple une zone couvrant les anciens États de Savoie définie par l'utilisation, pour des périodes plus ou moins importantes, des

archives de Turin; ou, plus généralement, une zone alpine et francophone ou, plus vaste encore, une zone alpine francophone, italophone et germanophone. Des travaux parallèles dans les différentes régions deviendraient possibles et pourraient conduire à des études comparatives d'un intérêt évident et d'une nouveauté certaine. Toutes les sociétés d'histoire ont inscrit dans leurs statuts la nécessité d'échanges avec des sociétés similaires d'autres régions: ce serait une belle occasion de revitaliser ces échanges et d'en tirer un parti scientifique considérable par l'éclatement des barrières locales entre lesquelles se confinent par nécessité la plupart des travaux originaux.

Enfin, les sociétés «officielles» pourraient changer de statut juridique et se constituer en «instituts de recherche». Plus exactement, elles pourraient se constituer en «fondations» aptes à gérer un «institut de recherche». Ces solutions pourraient permettre d'obtenir des fonds – ce n'est pas le lieu d'examiner comment! – et de faire travailler des professionnels sur des programmes pensés dans le canton et établis en collaboration avec les autres sociétés régionales, pour autant que des liens, si lâches soient-ils, unissent ces sociétés. L'avantage de cette solution serait d'atténuer le déséquilibre grave qui existe entre la recherche ultra-professionnelle de l'archéologie (préhistorique, romaine ou médiévale), de l'histoire de l'art, même de l'ethnologie et la recherche historique au statut d'amateur, hormis le milieu universitaire (très inégalement présent dans nos régions).

Il ne faut cependant pas se leurrer: s'il y a peut-être urgence à améliorer le fonctionnement des Sociétés d'histoire, les résultats ne se feront sentir que dans le long terme. D'autre part, il ne faut pas attendre de comités bénévoles les engagements qu'on pourrait espérer de la part de professionnels.

CHANT

POUR L'INAUGURATION DU MONUMENT DE MARIO ***

C'est toi le « Vieux Pays »,
La Terre Valaisanne
Aux monts tout bleus de gentianes
Aux glaciers blancs et purs comme des lys
Qui fêtes Mario, chancre du vieux pays.

C'est toi le « Vieux Pays »,
La terre des légendes,
Petit pays à l'âme grande
Vibrant toujours aux gloires de jadis
Qui fêtes Mario, chancre du vieux pays.

C'est toi le « Vieux Pays »,
La sainte et noble terre
De pure foi que rien n'altère,
Foi de Maurice aux échos infinis
Qui fêtes Mario, chancre du vieux pays,

Chanoine Jules GROSS.

Martigny, ce 5 octobre 1921.

*Verso: Poème composé par Jules Gross pour l'inauguration du monument de Mario***: consécration de l'expression «Vieux-Pays» pour désigner le Valais*
(Archives SHVR)

LE RÔLE DES ARCHIVES

Le rôle traditionnel des Archives garde toute son importance: constituer des fonds, classer, répertorier, analyser, c'est le pain quotidien de tout le personnel. Mais il est aussi nécessaire que, dans un canton non universitaire, les Archives assurent la publication de travaux sur l'histoire du Valais et qu'elles poursuivent l'édition de sources particulièrement utiles ou difficiles d'accès.

Quant aux utilisateurs, il faut souhaiter être en mesure de les recevoir nombreux. Il serait précieux qu'ils disposent d'un guide pratique

des Archives leur indiquant rapidement tout ce qu'ils peuvent tirer de ce service et qu'ils puissent utiliser des moyens modernes de travail, les uns fournis par l'institution (bibliothèque, lecteurs de microfilms, photocopieuses, etc.) les autres apportés par eux-mêmes (ordinateurs portables, etc.).

En résumé, les Archives nous intéressent surtout comme instrument de recherche scientifique. C'est la tâche qui sublime les préoccupations ordinaires des services d'archives et qui justifie la haute qualification professionnelle exigée des archivistes.